

# « MON EXISTENCE REPOSE SUR UNE ERREUR » :

## L'INSÉMINATION FRAUDULEUSE DU POINT DE VUE DES PERSONNES CONÇUES PAR DON

par **Sabrina Zeghiche**

Chercheure postdoctorale à l'Université du Québec en Outaouais sous la direction de Isabel Côté et membre du Partenariat de recherche Familles en mouvance

### INTRODUCTION

Entre 2019 et 2020, alors que nous menions, sous la direction d'Isabel Côté, un projet sur l'intégration identitaire des adolescent.es né.es par don de sperme, nous avons rencontré des familles victimes d'insémination frauduleuse. Autrement dit, le médecin qui avait pratiqué l'insémination avait, sciemment et sans consentement des parents, utilisé un autre sperme que celui que ces derniers avaient choisi. Dans certains cas, il avait même utilisé son propre sperme pour inséminer ses patientes. En écoutant leurs récits, nous nous sommes rendu compte que ces familles présentaient des spécificités qui méritaient d'être étudiées à part. À l'hiver 2021, nous avons donc soumis une demande de financement pour un projet Développement Savoir afin d'examiner certaines dérives en contexte de procréation assistée, dont l'insémination frauduleuse. Dans les pages qui suivent, je présenterai ce projet que je mène avec plusieurs co-chercheur.es (Isabel Côté, Kévin Lavoie et Vincent Couture). Je commencerai par situer la pratique de l'insémination frauduleuse dans son contexte. Ensuite, j'expliquerai les objectifs poursuivis. Avant de présenter les résultats préliminaires du projet, je détaillerai la méthodologie adoptée.

### CONTEXTE

Développée depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle, l'insémination artificielle représente aujourd'hui la pratique de procréation médicalement assistée (PMA) la plus courante (Lie & Lykke, 2016). Au Canada, environ 8 000 personnes y recourent chaque année, toute configuration familiale confondue (O'Reilly et al., 2017). Or, bien que la plupart des pays aient mis en œuvre un certain nombre de mesures pour l'encadrer, l'insémination artificielle demeure la pratique de PMA la moins régulée (Bruney, 2022; Golombok, 2016) et plusieurs déplorent que des enjeux importants soient laissés à la discrétion des cliniques/banques de sperme ou fassent l'objet uniquement de recommandations professionnelles, sans que l'on ne puisse en vérifier ou en exiger la mise en pratique (Golombok, 2016).

En effet, une étude menée par l'organisme *US Donor Conceived Council* révèle que la plupart des banques de sperme américaines ne se plient pas aux recommandations de l'*American Society for Reproductive Medicine (ASRM)* (*US Donor Conceived Council*, 2022). Au Canada, en cas de manquements ou d'accidents dans les procédures de gestion de la qualité des dons de sperme, ce sont les établissements eux-mêmes qui sont responsables de mener des enquêtes et de rédiger des rapports (Dunn, 2020;

Gouvernement du Canada, 2018). On voit bien là les limites de l'auto-régulation de l'insémination artificielle. Cette situation a donné lieu à un certain nombre de substitutions accidentelles ou volontaires de dons de sperme. Lorsque la substitution est volontaire, on parle alors d'insémination frauduleuse. Celle-ci survient lorsque le médecin qui pratique l'insémination substitue sciemment l'échantillon de sperme choisi par les parents par un échantillon de sperme différent (celui d'un autre donneur, d'un autre patient de la clinique ou du médecin lui-même), et ce, à l'insu des parents (Madeira, 2020).

Pendant plus de 40 ans, certains médecins ont pratiqué des inséminations frauduleuses sans jamais être inquiétés, profitant d'un vide juridique en la matière (Bruney, 2022; Dunn, 2020; Madeira, Lindheim, & Sauer, 2018). Aujourd'hui, on recense environ une cinquantaine de médecins ayant commis de tels actes en Amérique du Nord (Paye, 2018, 2019; Pritchard, 2016; The Associated Press, 2016; Trépanier, 2020), en Amérique du Sud (Donor Deceived, 2022), en Europe (Agence France Presse, 2019), et en Afrique (Donor Deceived, 2022). Près de 500 cas d'insémination frauduleuse ont été découverts (Donor Deceived, 2022), dont les plus récents ont eu lieu au début des années 2010 (Madeira et al., 2018). Avec la médiatisation de ces cas et le recours croissant aux tests ADN commerciaux et aux sites de généalogie, ces chiffres vont vraisemblablement augmenter (Chicoine, 2020; Madeira, 2019; Sharak, 2020).

### OBJECTIFS DE RECHERCHE

En s'appuyant sur la théorie des parcours de vie (Gherghel & Saint-Jacques, 2013), notre projet vise à examiner l'événement que constitue la découverte de l'insémination frauduleuse et la nature de la transition que cet événement engendre dans les trajectoires de vie des personnes conçues par don et concernées par ces enjeux. Plus précisément, nos objectifs sont les suivants : 1) cerner les circonstances de l'insémination frauduleuse (à quelle étape de vie de la personne la découverte survient-elle? Est-ce qu'il s'agit d'une découverte inopinée

ou d'un dévoilement planifié ? À quel moment elle survient par rapport au dévoilement de la conception par don de sperme ?); 2) saisir le sens que les personnes concernées attribuent à cet événement en fonction de leurs expériences passées (contexte biographique), de leurs représentations en matière de liens d'apparentement (contexte subjectif) et des discours et normes sociales en la matière (contexte social); 3) examiner les transitions qu'entraîne cet événement dans les trajectoires de vie des personnes concernées (en termes de construction identitaire, de relations familiales, etc.).

### MÉTHODOLOGIE

Pour atteindre ces objectifs, nous avons opté pour un devis qualitatif. Comme il s'agit d'une étude exploratoire, les critères de sélection étaient larges : 1) être âgé.e de 18 ans et plus ; 2) parler le français ou l'anglais ; 3) être issu.e d'une conception dans le cadre de laquelle le don de sperme a été substitué sciemment par le médecin.

Afin de recruter les participant.es, un échantillonnage par choix raisonné et par boule de neige a été utilisé. L'affiche du projet a été distribuée dans plusieurs groupes Facebook qui s'adressent aux personnes conçues par don ou qui traitent spécifiquement de l'insémination frauduleuse. On demandait ensuite à chaque participant.e du projet de bien vouloir transmettre l'affiche de notre projet à d'autres personnes concernées par ces enjeux.

La méthode de l'entretien biographique compréhensif (Kaufmann & Singly, 2016) a été retenue pour la collecte de données. L'entretien portait sur : 1) le contexte familial avant l'événement ; 2) les principales transitions qui ont jalonné la trajectoire familiale avant la survenue de l'événement ; 3) les représentations en matière de liens d'apparentement ; 4) les circonstances et le sens donné à l'événement ; 5) ses retombées en matière de (re)configurations personnelles et familiales.

Comme il s'agit d'un projet international, les

entrevues se sont déroulées par le biais de la plateforme Zoom. Les entrevues ont été enregistrées sur fichier audio puis retranscrites intégralement. Tous les noms ont été remplacés par des pseudonymes.

## RÉSULTATS

Les données ont été recueillies entre octobre 2021 et mai 2022, auprès de 17 participant.e.s (13 femmes et 4 hommes) âgé.e.s entre 23 et 60 ans et provenant de différents pays : États-Unis (n = 9), Canada (n = 6), Angleterre (n = 1) et Équateur (n = 1).

L'analyse des données étant toujours en cours, je présenterai dans les paragraphes qui suivent les pistes de réflexion qui émergent quant aux répercussions de l'insémination frauduleuse sur la vie des personnes conçues par don. Trois aspects semblent ressortir de manière frappante : 1. La perte de son identité; 2. La reconfiguration des liens génétiques et 3. La fragilisation des liens de filiation.

### LA PERTE DE SON IDENTITÉ

La nouvelle de l'insémination frauduleuse est un séisme dans la vie de la plupart des personnes rencontrées, qui rapportent avoir ressenti un choc immense, de la colère et une profonde tristesse. « My world tilted on its axis », nous confiait Michael, un jeune homme qui a découvert que son père biologique n'était pas l'homme qui l'avait élevé mais bien le médecin qui avait inséminé sa mère.

Par ailleurs, cette découverte implique que les éléments sur lesquels reposait l'identité des personnes concernées par cette fraude ne correspondent plus à la réalité. Amputées du legs génétique de leur père ou du donneur choisi, ces personnes peuvent ressentir un sentiment de deuil et une perte de repères. Ce qui auparavant semblait aller de soi est soudain remis en question. Evelyne, une jeune trentenaire qui a découvert également que le médecin avait utilisé son sperme pour inséminer sa mère explique son ressenti dans les jours qui

ont suivi cette découverte : « At the beginning, I remember feeling a lot of dissociation with my own face and body. All these things, my eyes, my smile, I got them from someone else who I don't know. And I am feeling very strange about that ».

De plus, ne pas connaître son héritage génétique signifie être également privé d'une part de ses antécédents médicaux. Plusieurs personnes nous ont confié l'inquiétude que cette situation générerait chez eux. Stacey et Marie-Michèle, qui ont découvert qu'elles avaient été conçues avec le sperme du médecin qui avait inséminé leurs mères, s'interrogent sur les éventuelles maladies génétiques que ce dernier pourrait leur avoir transmises.

Mais l'insémination frauduleuse implique surtout que les personnes ainsi conçues et l'homme qui les a élevées ne partagent plus les mêmes origines ethniques. Cette prise de conscience peut être vécue comme une entaille supplémentaire à leur identité. Evelyne explique que la perte de ses origines d'Europe de l'Est a été très douloureuse parce qu'elles étaient au fondement de son identité. D'autres personnes ont dû revisiter leur identité confessionnelle en apprenant que leur géniteur était juif et non catholique (ou l'inverse). Et même si elles n'adoptent pas l'identité de leur géniteur, ces personnes ne peuvent pas ignorer ce nouvel élément qui vient chambouler la façon dont elles se sont construites pendant autant d'années.

### LA RECONFIGURATION DES LIENS GÉNÉTIQUES

L'insémination frauduleuse redessine les contours de la cartographie génétique de la famille. On assiste donc à un double mouvement : un mouvement de rétrécissement d'une part et un mouvement d'élargissement de l'autre. Pour ce qui est du premier mouvement, lorsque le sperme du père a été substitué, c'est le lien génétique que ces personnes pensaient partager avec leur père qui leur est

retiré. Patrick, qui a appris qu'il était l'enfant biologique du médecin quand il était dans la quarantaine, explique sa tristesse face à cette nouvelle : « It's weird to hug your dad and know he's not your biological dad. (...) my dad had a heart attack when I was in high school. It was very traumatic. So (learning about the fraud) was like losing him again ».

Lorsque le sperme substitué est inconnu, le sentiment d'être amputé d'une partie de son patrimoine génétique est d'autant plus prononcé qu'il laisse place à un immense vide. Emma nous a confié que, ne connaissant ni le donneur dont le sperme avait été utilisé à la place de celui de son père ni les enfants issus du donneur, elle percevait son expérience comme se résumant à une succession de pertes, sans contrepartie.

Le mouvement d'élargissement se vit, quant à lui, différemment en fonction de qui y est inclus. Lorsqu'il s'agit du donneur substitué, la plupart des personnes concernées expriment des sentiments mitigés à son égard. Certaines affirment qu'elles ne le considèrent pas comme un père, mais comme un inconnu. Pour les personnes qui ne vivent pas avec leur père (soit parce qu'il s'est séparé de leur mère quand elles étaient jeunes, soit parce qu'il est décédé) ou qui ont été élevées par une mère soloparentale, le donneur peut représenter une seconde chance de nouer une relation père-enfant. Mais cet espoir est rarement comblé et les personnes sont souvent déçues par la tournure des événements lorsqu'elles tentent de le contacter. En revanche, les personnes conçues avec le sperme du médecin doivent gérer le fait d'être reliées génétiquement à l'auteur de la fraude. Non seulement, elles prennent leurs distances par rapport au médecin, mais elles doivent également composer avec un sentiment de honte et de culpabilité. Plusieurs personnes se demandent même si elles n'ont pas hérité de l'absence de sens moral du médecin dont elles comparent le geste à un acte de viol.

Toutefois, lorsque le mouvement d'élargissement concerne les personnes issues du

même donneur, l'expérience est vécue de manière positive dans la plupart des cas. Les ressemblances physiques et de personnalité, les intérêts communs, le fait de partager la même expérience (dans le cas des personnes conçues avec le sperme du médecin), tout cela concourt à créer une connexion instantanée et un lien indéfectible. Dans quelques cas, la situation est moins idyllique lorsque les 'demi-frères/sœurs' se positionnent différemment par rapport au médecin et ne sont pas d'accord sur la nécessité ou non de médiatiser l'affaire ou d'entamer des démarches juridiques.

### LA FRAGILISATION DES LIENS DE FILIATION

Plusieurs personnes nous ont confié que la découverte de l'insémination frauduleuse a mis à mal leur relation déjà fragile avec leur père. Stacey, une adulte de 40 ans, explique que lorsqu'elle a appris qu'elle n'était pas liée génétiquement à son père, elle a eu l'impression que son attitude vis-à-vis d'elle avait changé, qu'il était plus distant. Elle s'est sentie abandonnée par lui. Par ailleurs, la réaction de ce dernier à la découverte de la fraude l'a heurtée au point qu'elle a décidé de couper les ponts avec lui. Steve, dont le père est décédé plusieurs années avant la découverte de la fraude, affirme que cette nouvelle lui a permis de faire la paix avec l'absence d'affection et d'attachement qu'il ressentait vis-à-vis de ce père.

Dans d'autres situations, l'affection reste intacte même si l'insémination frauduleuse laisse des traces dans les relations familiales. Evelyne déplore par exemple le fait qu'après avoir découvert la fraude, ses interactions avec son père sont devenues moins spontanées parce qu'elle s'interdit de se disputer avec lui, de peur que cela ne soit interprété comme une conséquence directe de la fraude. Elle relate également, avec une profonde tristesse, un incident où son père l'a présentée à un membre de leur congrégation comme sa fille, puis s'est ravisé en disant : « but she's not really mine ».

## CONCLUSION

On voit bien à quel point les ramifications de l'insémination frauduleuse sont importantes, même si certains peuvent être tentés de minimiser cet acte. En effet, les personnes rencontrées dans le cadre de ce projet nous ont fait part de nombreux commentaires en ce sens. En somme, puisque leurs parents avaient du mal à concevoir un enfant, ils devraient se sentir reconnaissants d'avoir pu fonder la famille dont ils rêvaient tant. Pour les personnes ainsi conçues, l'insémination frauduleuse les enferme dans un secret honteux qui remet en cause les fondements mêmes de leur existence. Elles militent pour que soit reconnue leur souffrance et que cette pratique soit interdite et ses auteurs condamnés. On peut se réjouir de la prise de conscience accrue des enjeux liés à l'insémination frauduleuse dans la sphère publique. Il est temps que la recherche s'y penche également.

## RÉFÉRENCES

- Agence France Presse. (2019, 12 avril). « Il est surnommé le « docteur sperme » aux Pays-Bas : Jan Karbaat est suspecté d'avoir utilisé sa propre semence dans sa clinique », *RTL Info*. Disponible sur <https://www.rtl.be/info/monde/europe/il-est-surnomme-le-docteur-sperme-aux-pays-bas-jan-karbaat-est-suspecte-d-avoir-utilise-sa-propre-semence-dans-sa-clinique-1115904.aspx>
- Bruney, G. (2022, 11 mai). « The Fertility Fraud Victims From 'Our Father' Are Paving New Legal Ground », *Jezebel*. Disponible sur <https://jezebel.com/the-fertility-fraud-victims-from-our-father-are-paving-1848912584>
- Chicoine, S. (2020). « The Birth of Fertility Fraud: How to Protect Washingtonians », *Washington Law Review Online*, vol. 95, no 1, p. 168-204.
- Donor Deceived. (2022). « Fertility Donor Fraud », *Donor Deceived*. Disponible sur: <https://donordeceived.org/>
- Dunn, C. (2020). « Fertility Fraud and Proposal for Florida Legislation », *Child and Family Law Journal*, vol. 8, n° 1, p. 133-168.
- Gherghel, A. et Saint-Jacques, M. C. (2013). *La théorie du parcours de vie (life course) : une approche interdisciplinaire dans l'étude des familles*, Presses de l'Université Laval, Québec, 92 p.
- Golombok, S. (2016). *Regulating Reproductive Donation*, Cambridge University Press, Cambridge, 382p.
- Gouvernement du Canada. (2018). « Document d'orientation : Interprétation du projet réglementaire en vertu de la Loi sur la procréation assistée », *Gouvernement du Canada*. Disponible sur <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/programmes/consultation-reglement-procreation-assistee/document.html>

- Kaufmann, J. C. et Singly, F. (2016). *L'entretien compréhensif* (4<sup>e</sup> édition), Armand Colin, Paris, 128p.
- Lie, M. et Lykke, N. (2016). *Assisted Reproduction Across Borders: Feminist Perspectives on Normalizations, Disruptions and Transmissions*, Routledge, Taylor & Francis Group, London, 315p.
- Madeira, J. L. (2019). « Uncommon Misconceptions: Holding Physicians Accountable for Insemination Fraud », *Law & Ineq.*, vol. 37, n° 1, p. 45-73.
- Madeira, J. L. (2020). « Understanding illicit insemination and fertility fraud, from patient experience to legal reform », *Columbia journal of gender and law*, vol. 39, n° 1, p. 110-204.
- Madeira, J. L., Lindheim, S. et Sauer, M. (2018). « Against Seminal Principles: Ethics, Hubris, and Lessons to Learn from Illicit Inseminations », *Articles by Maurer Faculty*, vol. 110, n° 6, p. 1003-1005.
- O'Reilly, D., Bowen, J. M., Perampaladas, K., Qureshi, R., Xie, F. et Hughes, E. (2017). « Feasibility of an altruistic sperm donation program in Canada: results from a population-based model », *Reproductive Health*, vol. 14, n° 1, p. 8.
- Paye, E. (2018, 3 mai). « Barwin's babies: The remarkable story of a disgraced Ottawa fertility doctor and those who say they are his children », *Ottawa Citizen*. Disponible sur <https://ottawacitizen.com/news/local-news/barwins-babies>
- Paye, E. (2019, 4 juillet). « Sperm Donor Unknowingly Fathered Dozens of Children: 'I Am in Therapy' », *Ottawa Citizen*. Disponible sur <https://ottawacitizen.com/news/local-news/this-industry-is-broken-sperm-donor>
- Pritchard, T. (2016, 2 novembre). « Former Ottawa Fertility Doctor Impregnated 2 Women with his Own Sperm, Lawsuit Alleges », *CBC News*. Disponible sur <https://www.cbc.ca/news/canada/ottawa/norman-barwin-sperm-class-action-lawsuit-1.3832572>
- Sharak, S. (2020). « Richards v. Kiken and the Legal Implications of Fertility Fraud », *American journal of law & medicine*, vol. 46, n° 4, p. 528-535.
- The Associated Press. (2016, 12 septembre). « Indiana Fertility Doctor Used Own Sperm to Impregnate Patients, Court Docs Say », *CBS News*. Disponible sur <https://www.cbsnews.com/news/indiana-fertility-doctor-used-own-sperm-to-impregnate-women-court-docs-say/>
- Trépanier, A. (2020, 15 juin). « Class-Action Lawsuit Against Disgraced Fertility Doctor Grows », *CBC News*. Disponible sur <https://www.cbc.ca/news/canada/ottawa/norman-barwin-class-action-16-biological-children-1.5609426>
- US Donor Conceived Council. (2022). « 2022 Survey of U.S », *Sperm Banks*. Disponible sur <https://www.usdcc.org/2022/04/19/2022-survey-of-us-sperm-banks/>